



FNEC-FP FO

Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Force Ouvrière

FO Enseignement Supérieur et Recherche – Loire

Bourse du Travail, 1^{er} étage - Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – tél. : 06 05 41 55 15 – Site : <http://fneccfpfo42.fr/snpreesfo42/>

42 et 69

Site ESPÉ de la Richelandière (Saint-Étienne)

Rencontre avec les présidences de Lyon 1 et de l'UJM

À la suite de la mobilisation des personnels du site ESPE de La Richelandière s'opposant au projet le transfert du site de ESPÉ de la Richelandière à La Métare et de la réunion d'information syndicale organisée par FO ESR le 19 juin 2018, les syndicats FO de l'enseignement supérieur et de la recherche du Rhône et de la Loire ont demandé aux deux présidences qu'une délégation de personnels soit reçue.

En conséquence une entrevue a eu lieu le vendredi 6 juillet.

La présidence de Lyon 1 était représentée par M. REVEL, VP du CA et M. VERAEGHE, DGS. L'Université Jean-Monnet était représentée par Mme AULAGNER, directrice du Patrimoine et de la Logistique.

Outre les secrétaires syndicaux des SNPREES FO 42 et 69, la délégation du site ESPE était composée de huit personnes (deux étudiants, deux enseignants, deux administratifs, deux personnels techniques).

En préambule, après avoir remercié les représentants des deux présidences de nous recevoir, nous avons déploré que la présidence de l'UJM n'ait pas délégué quelqu'un ayant autorité en matière de décision politique. Ont été rappelées les circonstances qui ont conduit à cette demande d'entrevue : le 5 mars 2018 la présidente de l'UJM, Mme Cottier, a adressé un courrier à M. le Président de l'Université de Lyon 1, M. Fleury, lui proposant de transférer le site ESPÉ de la Richelandière à La Métare (dans des locaux de l'UJM). Cette proposition a été faite sans consultation préalable des personnels de l'ESPE et même sans les en informer directement, sans information ou consultation non plus des instances de Lyon 1 ou de l'UJM (CT, CHCST notamment).

Les personnels et les étudiants se sont mobilisés et ont communiqué à ce sujet, il sont en effet très inquiets : d'une part ils trouvent la forme extrêmement cavalière, d'autre part, sur le fond, ils ne voient pas pourquoi il y aurait transfert : le site de la Richelandière est en effet le site historique de la formation à Saint-Étienne, il y a des ressources particulières et des archives, un centre de documentation spécifique, il est beaucoup plus accessible que celui de La Métare. En outre il y a une inquiétude sur le maintien de l'ensemble des postes et une inquiétude sur le sort du personnel BIATSS dans le cadre de l'UCBL, qui pourraient subir une mobilité géographique à Lyon.

Du côté de la présidence de Lyon 1, il a été avancé qu'un tel projet de transfert n'avait été que très récemment envisagé, depuis une réunion entre les deux présidences qui a eu lieu fin février. Lyon 1 doit faire face à la Richelandière aux charges d'un locataire mais aussi, suite à la convention signée en 2004 avec le conseil départemental de la Loire, à celles du propriétaire.

Il y a libération à l'UJM, sur le site de La Métare, d'un bâtiment important de 4500 m², qui serait d'une surface équivalente à celle de la Richelandière. Ce sont des laboratoires qui ne sont pas faits pour recevoir de la formation et nécessiteraient beaucoup de travaux, un éventuel transfert ne pourrait avoir lieu qu'en 2022-2023.

Pour la présidence de Lyon 1, la Richelandière est certes un site historique mais la dynamique d'universitarisation de la formation des maîtres devrait conduire à rapprocher l'ESPÉ d'un environnement de type universitaire. La Richelandière est un site « isolé » [NDLR : le VP de Lyon 1 retirera ensuite ce qualificatif], en dehors d'un environnement de type universitaire ; il n'y a pas tout ce qui va avec la vie universitaire, laboratoires, CROUS, installations sportives, bibliothèque, ...

Par ailleurs la présidence rappelle qu'il n'y aura de toute façon pas de mobilité de personnels de l'ESPÉ vers Lyon ; en tout cas pas dans le cadre d'un éventuel transfert (la menace plane cependant dans l'optique de la fusion).

Du côté de la présidence de l'UJM, il y a transfert de la grande majorité des formations de la Faculté des Sciences sur le campus Manufacture. Dans cette perspective, en lien avec le contrat de plan État-région (CPER), le campus Métare est revalorisé avec les autres campus, ce ne serait pas une « désaffectation ». En outre 25 % des étudiants de La Métare seraient également à l'ESPÉ. 1/3 des étudiants resteraient sur le site de La Métare (STAPS et biologie).

Des interventions des membres de la délégation insistent sur :

- le fait que le « campus » de la Richelandière est un campus spécifique, avec une forte homogénéité, véritablement professionnel ; le campus a ses propres centres de recherches, il y a du travail avec la DSDEN, avec les IEN de circonscription, avec les Sciences de l'Éducation, il y a un vrai centre de documentation spécifique ... l'ESPÉ n'est pas isolée, elle est pleinement intégrée dans le tissu professionnel et dans la Loire c'est un site central pour la formation ;
- l'éventuelle localisation à La Métare ne rapprocherait que de deux disciplines (STAPS et biologie), alors que la palette disciplinaire des formations dispensées à l'ESPÉ est bien plus large ;
- ce ne sont pas 25 % des étudiants de La Métare qui sont concernés par la formation à l'ESPÉ mais 7% (les M1 STAPS n'ont aucune formation à l'ESPE).
- en conséquence, la synergie pédagogique et scientifique est présente sur le site de la Richelandière, elle serait en fait moindre à La Métare ;
- concernant la restauration, les étudiants ont une salle dédiée dans laquelle ils amènent leur déjeuner et le parking est gratuit et accessible à tous.
- enfin La Métare est un site excentré, beaucoup plus difficilement accessible que la Richelandière : moins de 10 mn. en bus depuis la gare (3 arrêts intermédiaires) contre 30 mn. environ pour la Métare (11 arrêts intermédiaires).

Deux points techniques sont en outre soulevés :

- l'un concerne **la surface** affectée aux activités de l'ESPÉ. À La Métare 4500 m² seraient mis à disposition après réhabilitation des locaux (construits dans les années 70). Pour la présidence de Lyon I les normes d'occupation pour les étudiants et les personnels seraient respectées. Néanmoins ceci représente moins que la surface effectivement disponible à l'ESPÉ à l'heure actuelle, le transfert serait donc de ce point de vue une régression.
- l'autre concerne **le coût d'une remise à niveau** du site actuel de la Richelandière (accès PMR, mise aux normes électriques, façades, toitures, ...), estimé à 15 M. d'€ par la direction du patrimoine de Lyon 1. Sur la base très étayée de devis effectués depuis 2010 et réévalués en fonction de l'inflation, les personnels de l'ESPÉ estiment cette remise à niveau à 6 M. d'€ maximum.

Synthèse de l'échange :

- il ne s'agit que d'un projet, qui, s'il aboutissait, ne verrait le jour qu'en 2022-23 ;
- la décision de Lyon 1 n'est pas arrêtée ;
- il est nécessaire encore d'échanger, à la fois sur l'argumentaire budgétaire (sujet à controverse) et sur l'argumentaire de la synergie pédagogique et scientifique (qui ne milite pas en faveur du transfert à La Métare) ;
- à cette fin il y aura dialogue direct entre la direction de Lyon I et les personnels de diverses catégories de l'antenne ESPÉ de la Richelandière.

En outre est remise aux représentants de Lyon 1 une **pétition qui demande le réemploi d'une contractuelle de l'ESPÉ membre de l'équipe de nettoyage**. Là encore, il y a va de la qualité du service rendu à l'ESPÉ, qui en fait une entité à tous égards remarquable.

Les SNPREEES-FO 42 et 69 rappellent leurs revendications :

- **maintien du site de la Richelandière, avec toutes ses formations et tous ses postes et emplois ;**
- **réemploi de la contractuelle en CDD qui fait partie de l'équipe de nettoyage.**